

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 27 MARS 2026

DELIBERATION N° 26-03-072

Modification des statuts de Valloire Tourisme

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mars à 19 heures et 15 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Corine FALCOZ Maire.

Date de convocation : 23 mars 2026

Date d'affichage : 23 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

FALCOZ Corine - KWIATKOWSKI Johann - RETORNAZ Lénaïck - CONTARDO Yves - EBURDERY Aurélie - DELANNOY Pascal - RAMBAUD Xavier - PENINON Gwenaëlle - GIRAUD Nicolas - BERQUEZ Sophie - JOFFRE Aurélie - LAURENT Marion - ROUGEAUX Jean-Pierre

Représentés : 2

GILLOT Patrick (donne procuration à FALCOZ Corine) - MAGNIN Carine (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre)

Absents : 0

Secrétaire de séance :

PENINON Gwenaëlle

Rapporteur :

Corine FALCOZ, Maire.

Les statuts de Valloire Tourisme actuellement en vigueur ont été approuvés par délibération n° 18-12-156 en date du 20 décembre 2018.

Afin de les mettre à jour, mais également d'assurer la représentation des différentes associations locales au sein de comité de direction, je vous propose de modifier ces statuts.

Je vous propose notamment et essentiellement de modifier la composition du Comité de Direction (article 4-1) comme suit :

Article 4.1 – Composition du comité de direction

Conseillers municipaux : 9 sièges.

Les autres sièges sont pourvus par le Maire, qui désigne les personnes qu'il juge représentatives au sein des collèges suivants :

- Remontées mécaniques : 1 siège attribué à la SEM Valloire
- Hébergeurs :
 - secteur professionnel (hôteliers, résidences de tourisme, camping & centres de vacances) : 1 siège
 - secteur locatif (loueurs particuliers) : 1 siège attribué à Valloire Réservation
- Socioprofessionnels :
 - sédentaires (commerçants & restaurants) : 1 siège
 - indépendants (écoles de ski, guides & accompagnateurs) : 1 siège
- Associations :
 - association représentative de la jeunesse : 1 siège
 - association représentative de l'action culturelle : 1 siège
 - association représentative de l'action sportive : 1 siège

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir se prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de statuts de l'office de tourisme de la Commune de Valloire, Valloire Tourisme (VT),
Où l'exposé de Madame Falcoz,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 abstentions : Jean-Pierre ROUGEAUX et Carine MAGNIN),

DÉCIDE

- d'approuver la modification des statuts de Valloire Tourisme tels que ci-annexés,
- d'autoriser Madame le Maire à passer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de ces statuts modifiés.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Corine FALCOZ.



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 31/03/2026

Publication : 31/03/2026

Valloire, le 31/03/2026

Le Maire,
Corine FALCOZ.

